

Décision n° 2023/10
relative à l'accréditation de
l'École supérieure d'électronique de l'Ouest
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	École supérieure d'électronique de l'Ouest
Sigle :	ESEO
Type :	Privé
Académie :	Nantes
Sites de l'école :	Angers, Dijon, Vélizy-Villacoublay

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2021/05-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Hors-périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électronique de l'Ouest, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur les sites d'Angers, Vélizy-Villacoublay et Dijon

Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électronique de l'Ouest, en formation initiale sous statut d'apprenti et formation continue, sur le site d'Angers et Vélizy-Villacoublay

Catégorie NS (Nouveau site) :

Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électronique de l'Ouest, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Dijon

Catégorie CP (Ouverture d'un cycle préparatoire) :

Cycle préparatoire international sur les sites d'Angers, Vélizy-Villacoublay et Dijon

Cycle préparatoire technologies sur les sites d'Angers, Vélizy-Villacoublay et Dijon

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure d'électronique de l'Ouest ;
- Vu le rapport établi par Michèle CYNA (membre de la CTI et rapporteure principale), Delphine PAOLUCCI (membre de la CTI et co-rapporteure), Marc ALOCHET (expert auprès de la CTI), Constantin VERTAN (expert international auprès de la CTI), Romain MARCHAL (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 octobre 2023 ;
- Entendus Monsieur Cyril VALLEE, directeur du site de Dijon, Madame Maelle-Anne PAULIN, responsable qualité, Monsieur Mohammed RAMDANI, directeur de la recherche.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électronique de l'Ouest, sur les sites d'Angers, Vélizy-Villacoublay et Dijon	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électronique de l'Ouest, sur le site d'Angers et Vélizy-Villacoublay	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électronique de l'Ouest, sur le site d'Angers et Vélizy-Villacoublay	Formation continue	2024	2026-2027	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électronique de l'Ouest, sur le site de Dijon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électronique de l'Ouest, sur le site de Dijon	Formation continue	2024	2026-2027	restreinte

Décision favorable de la Commission à l'ouverture du :	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Type d'accréditation
Cycle préparatoire international, sur les sites d'Angers, Vélizy-Villacoublay et Dijon	Cycle préparatoire	-	-	favorable
Cycle préparatoire technologies, sur les sites d'Angers, Vélizy-Villacoublay et Dijon	Cycle préparatoire	-	-	favorable

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Formaliser la démarche qualité ;
- Poursuivre la démarche compétence et mettre en place les outils de son appropriation ;
- Redresser la situation financière ;
- Conserver les fortes compétences en électronique ;
- Poursuivre le rattachement des enseignants-chercheurs à des laboratoires de recherche sur les sites de Vélizy-Villacoublay et de Dijon et inciter les enseignants-chercheurs publiant peu à publier ;

- Renforcer l'exposition à la recherche ;
- Modifier la composition du CA pour que les élèves de Dijon et Vélizy-Villacoublay soient représentés.
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Décision favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s)

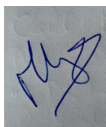
Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest	2024	2026-2027

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 11 octobre 2023

En présence de Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND, Jean-François KALUZNY, Xavier KLÉBER, Marie-Madeleine LE MARC, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Patrick OBERTELLI, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Pascal TRIBOULOT et Gilles TRYSTRAM.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 14/15 novembre 2023

La rapporteure principale



Le greffe

MAD

La présidente
Elisabeth CRÉPON

